

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 septembre 2021
N° CP-2021-8-3-3

3^{ème} Commission

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

Service instructeur

Service consulté

CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE COMPLÉMENT AU PLAN D'ACTION 2021

Résumé : Suite à l'avis de la Conférence des Financeurs, il vous est proposé de valider une programmation complémentaire au plan d'action 2021 arrêté par la Commission permanente lors de ses séances des 31 mai et 13 juillet 2021. Le montant total de la subvention de fonctionnement complémentaire allouée s'élève à 25 000 € pour 3 actions. Ces dépenses sont entièrement couvertes par une recette de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Par ailleurs, la Caisse Régionale d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) d'Alsace-Moselle a souhaité soutenir le projet de ligne d'écoute et de soutien psychologique porté par la Collectivité européenne d'Alsace par l'octroi d'une subvention de 5 300 €. Afin de pouvoir percevoir cette subvention, il est nécessaire d'approuver la convention préparée par la CARSAT.

1/ Programmation complémentaire

En complément du plan d'action déjà validé par la Commission permanente lors de ses réunions des 31 mai et 13 juillet 2021, il vous est proposé de soutenir 3 actions supplémentaires de prévention de la perte d'autonomie, déposées par l'EHPAD Le Foyer du Parc à Munster pour une subvention totale allouée de 25 000 €. Ces 3 actions concernent :

- des séances d'activité physique adaptée ;
- un abonnement à l'application numérique « Famileo » pour maintenir le lien social ;
- des ateliers de médiation animale.

Les concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) sont mobilisés pour soutenir ces 3 actions pour un montant total de subvention de fonctionnement de 25 000 € qui sera versé à 100% dès signature de la convention jointe en annexe 2 au rapport et imputé en 2021 sur l'opération P098O002.

Il vous est en revanche proposé de ne pas retenir une autre action déposée par l'EHPAD Le Foyer du Parc de Munster (éveil des sens par l'art-thérapie), celle-ci ne répondant pas pleinement aux critères d'éligibilité et de notation.

2/ Soutien de la CARSAT au projet de ligne d'écoute

La Commission permanente du 13 juillet 2021 a retenu un projet de ligne d'écoute et de soutien psychosocial, porté par la Collectivité européenne d'Alsace. Il s'agit de prolonger l'offre mise en place au second semestre 2020 dans le Bas-Rhin et étendue au territoire alsacien depuis début 2021, pour répondre aux besoins d'écoute et de soutien psychosocial des aidants et des personnes âgées isolées. Les personnes peuvent appeler spontanément cette ligne téléphonique ou sont orientées par des professionnels ayant repéré des situations fragiles. Cette ligne d'écoute n'a pas vocation à remplacer le recours à un psychologue libéral.

Ce projet émerge au concours « autres actions de prévention » alloué par la CNSA pour 42 700 € et bénéficie d'un soutien de la CARSAT à hauteur de 5 300 €.

Afin de pouvoir bénéficier de cette recette, il est nécessaire de conclure une convention entre la Collectivité européenne d'Alsace et la CARSAT. Celle-ci vous est soumise en annexe 3.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la programmation complémentaire du plan d'action 2021 de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, jointe en annexe 1 au présent rapport ;
- d'octroyer à l'EHPAD Le Foyer du Parc de Munster une subvention de fonctionnement d'un montant total de 25 000 € pour 3 actions (activité physique adaptée, abonnement Famileo, médiation animale). La dépense est imputée sur l'opération P098O002 T20 (65-65748-4232). Le versement se fera en une seule fois ;
- d'approuver la convention à conclure avec l'EHPAD Le foyer du Parc de Munster, jointe en annexe 2 au présent rapport, et de m'autoriser à la signer ;
- de prendre acte de l'avis défavorable rendu par la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie sur le projet « Eveil des sens » proposé par l'EHPAD Le Foyer du Parc de Munster ;
- d'approuver la convention jointe en annexe 3 au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Caisse Régionale d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) d'Alsace Moselle afin de permettre le versement de la subvention de 5 300 € allouée par la CARSAT pour le projet de ligne d'écoute et de soutien psychologique. Un premier acompte à hauteur de 50% du montant de la subvention sera versé à la signature de la convention, le solde sur présentation d'un bilan final en septembre 2022. Les crédits sont prévus sur l'opération P098O003 (74-74788-4232) ;

- de m'autoriser à signer ladite convention à conclure avec la CARSAT d'Alsace Moselle.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY